

Biggie Group
Société par actions simplifiée
Au capital de 28.958.021 euros
Siège social : 125, rue de Saussure – 75017 Paris
913 590 618 RCS Paris
(la « **Société** »)

EXTRAIT

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 25 FEVRIER 2026**

[...]

RESOLUTION 1

Révocation, en tant que de besoin, de M. Olivier Goulon de son mandat social de Président de la Société

L'Assemblée,

Statuant dans les conditions de quorum et de vote des assemblées générales ordinaires,

Décide, en tant que de besoin conformément aux décisions du Comité Stratégique, de révoquer ce jour, M. Olivier Goulon de ses fonctions de Président de la Société, (...)

Prend acte que cette révocation intervient conformément aux dispositions des statuts de la Société et de la loi applicable aux sociétés par actions simplifiées, (...)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

RESOLUTION 2

Révocation, en tant que de besoin, de M. Anthony Spinasse de son mandat social de Directeur Général de la Société

L'Assemblée,

Statuant dans les conditions de quorum et de vote des assemblées générales ordinaires,

Décide, en tant que de besoin conformément aux décisions du Comité Stratégique, de révoquer ce jour, M. Anthony Spinasse de ses fonctions de Directeur Général de la Société, (...)

Prend acte que cette révocation intervient conformément aux dispositions des statuts de la Société et de la loi applicable aux sociétés par actions simplifiées, (...)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

RESOLUTION 3

Nomination de Mme Alexandra Dahan en qualité de nouveau Président de la Société

L'Assemblée,

Statuant dans les conditions de quorum et de vote des assemblées générales ordinaires,

En conséquence des résolutions qui précède et connaissance prise de l'article 12.1 « *Président* » des Statuts de la Société,

Nomme en qualité de nouveau Président de la Société, avec effet à compter de ce jour, (...) en remplacement de M. Olivier Goulon, pour une durée illimitée :

- **Mme Alexandra Dahan**, née le 1^{er} novembre 1972 à Grenoble (38), de nationalité française, demeurant [...],

(...)

Précise que Mme Alexandra Dahan sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social et des statuts de la Société,

Précise que Mme Alexandra Dahan, ainsi nommée, a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de Président de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 4

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

L'Assemblée,

Statuant dans les conditions de quorum et de vote des assemblées générales ordinaires,

Confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes pour remplir toutes formalités prévues par la loi auprès des administrations.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*

Signé conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services de signature électronique DocuSign, qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques des présentes conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

CERTIFIE CONFORME

« Bon pour acceptation des fonctions de Président. »

Alexandra Dahan

Mme Alexandra Dahan

Président

*Bon pour acceptation des fonctions
de Président*